

PROJET

« Promotion du développement agricole et de l'élevage durable, inclusif et participatif, dans 5 communes de Gorgol, Mauritanie » SOLPCD/2018/0051

Termes de référence

EVALUATION FINALE EXTERNE

2022

Contenu

<u>0.- TITRE</u>	2
<u>1.- INTRODUCTION</u>	2
<u>2.- OBJET ET ANTECEDENTS DE L'ÉVALUATION</u>	5
<u>4. PORTEE DE L'ÉVALUATION</u>	12
<u>5.- QUESTIONS ET CRITERES D'ÉVALUATION</u>	13
<u>6.- METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL</u>	17
<u>7. STRUCTURE ET PRESENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION</u>	23
<u>8. EQUIPE D'ÉVALUATION</u>	25
<u>9.-PREMISSES DE L'ÉVALUATION ET PUBLICATION</u>	26
<u>10.-DELAIS POUR LA REALISATION DE L'ÉVALUATION</u>	27
<u>11- BUDGET</u>	28
<u>12.- PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE ET CRITERES DE VALORISATION</u>	28

0.- TITRE

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉVALUATION FINALE DU PROJET

Promotion du développement agricole et de l'élevage durable, inclusif et participatif, dans 5 communes de Gorgol, Mauritanie.

Référence : SOLPCD/2018/0051

1.- INTRODUCTION

Promoteurs de l'intervention

La Charte du Centre d'études rurales et de l'agriculture internationale (CERAI), de 1994, marque comme objectif de l'entité, la promotion de la coopération internationale pour le développement de la conscience sociale et de l'éducation, pour développer la souveraineté alimentaire des populations rurales dans le monde, basée sur un développement agroécologique de la production agricole, la promotion de la commercialisation associative, l'autonomisation des femmes rurales et l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles productives et à leur conservation durable grâce aux populations rurales avec lesquels nous coopérons. En janvier 2000, CERAI est inscrite au registre des Organisations non gouvernementales de développement.

Depuis 2009, le CERAI développe des projets en Mauritanie avec un partenaire local : l'Association Mauritanienne pour l'Auto-Développement (AMAD) en collaboration et coordination constante avec d'autres acteurs et les autorités du pays. Les projets en Mauritanie, menés selon une approche agroécologique et de renforcement de la place de la femme, appuient l'agriculture familiale et l'élevage, les réseaux de commercialisation locaux et le renforcement des organisations de producteurs.

Objet de l'évaluation

L'objet de l'évaluation est le projet Promotion du développement agricole et de l'élevage durable, inclusif et participatif, dans 5 communes de Gorgol, Mauritanie, présenté à la Generalitat Valenciana dans son appel pour 2018.

Justification de l'évaluation

Selon la procédure de suivi et justification des projets d'ONG et les normes de la Generalitat Valenciana, il est nécessaire de réaliser une évaluation externe finale pour tous les projets ayant bénéficié d'une subvention de la Generalitat Valenciana, comme c'est le cas pour ce projet. Néanmoins, en plus de répondre à l'obligation de se conformer à cette règle, le CERAI considère l'évaluation des projets comme un point très important pour avoir un regard critique et objectif sur les résultats et effets des mêmes dans la perspective d'une continuité. Cette évaluation se base donc aussi sur l'intérêt propre du CERAI pour :

- Augmenter la qualité des interventions afin de répondre à la mission de l'organisation.
- Améliorer la transparence vis-à-vis des populations locales avec lesquelles le CERAI travaille, des autorités locales, des autorités nationales, des bailleurs et de l'organe de gestion du projet composé du CERAI et de l'AMAD.
- Approfondir les connaissances de l'organisation et les partager entre les différents projets, les partenaires locaux et ainsi identifier les pratiques ayant une valeur ajoutée importante.
- Assurer la visibilité et la durabilité des améliorations introduites par le projet.
- Connaître l'avis et le vécu des porteurs de droits, responsabilités et d'obligations durant le projet et quels sont leurs attentes et recommandations pour la continuation de la collaboration avec CERAI et son partenaire AMAD.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation est promue par le CERAI comme un mécanisme d'amélioration de la qualité des interventions futures. L'objectif de cette évaluation est de procéder à une analyse critique de l'intervention afin de déterminer si les activités entreprises et les résultats obtenus sont ceux attendus dans le cadre du projet, à savoir si l'impact de ces activités dans la mise en œuvre du projet a contribué à améliorer la qualité de vie et les besoins objectifs de la population et aussi d'évaluer l'impact genre du projet sur les communautés. Un autre objectif est d'analyser, au vu des résultats de l'évaluation, la poursuite du projet, en établissant de façon précise et concrète des recommandations pour améliorer l'intervention et la stratégie du CERAI en Mauritanie.

Les principaux thèmes qui seront abordés par l'évaluation portent sur : les changements remarquables grâce à l'augmentation et diversification de production d'aliments et aux techniques

agroécologiques tels que vécu par les agriculteurs/éleveurs, l'appropriation, la compréhension et l'acceptation des concepts d'agroécologie par les bénéficiaires, et comment améliorer cette appropriation. Une attention spéciale sera portée sur l'application et la réussite de la méthodologie Paysan à paysan.

D'autre part, il est important que l'évaluation puisse offrir une bonne analyse sur les aspects clefs de l'intervention suivante :

- La transition agroécologique
- La participation des femmes
- La transmission de connaissances grâce à la méthodologie Paysan à Paysan
- L'adoption d'un système d'élevage qui inclut les plantes fourragères
- La diversification de la nutrition des bénéficiaires
- La durabilité environnementale des activités

Utilisation et attentes de l'évaluation

Les conclusions, leçons apprises et recommandations qui seront obtenues grâce à l'évaluation seront diffusées et utilisées par les techniciens de l'intervention et les responsables directs du CERAI et de l'AMAD pour l'amélioration des mécanismes de gestion des ressources et la préparation des phases suivantes de l'action en plus de les utiliser comme leçons apprises pour d'autres interventions des deux organisations.

Aussi, les résultats de l'évaluation seront partagés et utilisés avec tous les participants au projet comme le sont les porteurs de droits, obligations et responsabilités. En effet, tout projet que développe CERAI et AMAD est une collaboration avec les bénéficiaires ultimes, les populations visés par le projet. Il est donc primordial et nécessaire que ces populations puissent s'autoévaluer et connaître les résultats de l'évaluation pour l'utiliser comme un outil d'apprentissage et d'amélioration continue de la collaboration entre les différentes parties prenantes.

Ceci sera la base pour la continuation des activités dans le futur. Aussi, le partage et utilisation des résultats de l'évaluation par les porteurs d'obligations et de responsabilités permettra d'avoir un référent pour d'autres projets de la même nature. Grâce à ceci, la qualité des interventions dans la zone s'améliorera avec le temps et les différentes expériences.

2.- OBJET ET ANTÉCÉDENTS DE L'ÉVALUATION

Comme mentionné précédemment, l'objet de l'évaluation est le projet **Promotion du développement Agricole et de l'élevage durable, inclusif et participatif, dans 5 communes de Gorgol, Mauritanie.**

Ce projet est en accord avec le Plan Stratégique du CERAI et contribue à l'atteinte de sa mission, vision et valeurs comme le montre la formulation des objectifs :

Objectif général du projet :

Réduire la pauvreté rurale par l'exercice du droit à l'alimentation des communautés agricoles de la région du Gorgol. Mauritanie

Objectif spécifique du projet :

Promouvoir un développement agricole et de l'élevage durable, inclusif et participatif dans 5 communes (Ganki, Lexeiba, Djewol, Nere Walo et Kaedi) de la région du Gorgol.

Résultats attendus :

RÉSULTAT 1. Renforcement des capacités des femmes et accès aux ressources productives locales

RÉSULTAT 2. Renforcement des capacités techniques et de gestion de la production agro-pastorale durable

RÉSULTAT 3. Diffusion de pratiques durables de production agro-pastorale parmi les producteurs, les organisations et les institutions locales.

Activités

● **Pour le résultat 1 :**

1.1. Soutien à la création d'un système de distribution de fourrage pour augmenter la production de lait des mini laiteries pendant la saison sèche.

1.2. Mise en place de 30 poulaillers durables pour les femmes.

1.3. Renforcement de l'équipement et conception de 30 vergers gérés par des femmes.

1.4. Cycle de formation aux techniques agroécologiques pour 30 potagers féminins.

1.5. Rencontres entre les femmes jardinières et productrices de poules.

● **Pour le résultat 2 :**

2.1. Installation de 30 parcelles de cultures de subsistance et de fourrage locaux pour les jeunes.

2.2. Formation en 2 modules pour 40 jeunes agro-pastoraux (hommes et femmes) dans la gestion des techniques agroécologiques.

2.3. Cycle de formation professionnelle en élevage pour 100 jeunes travailleurs agricoles.

2.4. 3 échanges d'expériences vers des espaces agro-pastoraux guidés par des promoteurs agroécologiques.

● **Pour le résultat 3 :**

3.1. Accompagnement dans la méthodologie d'agriculteur à agriculteur (CaC) au sein de l'OIE et diffusion d'expériences réussies dans la région du Gorgol.

3.2. 5 Ateliers pour la structuration du secteur agricole et présentation des résultats.

3.3. Cycle de sensibilisation sur les bonnes pratiques durables de souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest.

3.4. Salon de l'agro-élevage à Kaedi.

3.5. Atelier sur la restitution des résultats du projet à Nouakchott.

Date de démarrage et fin du projet:

Démarrage : 22/7/2019

Fin : 21/8/22

Durée : 37 mois

Budget :

Budget total: 452.995,17 € dont

- **Subvention de la Generalitat Valenciana:** 360.816,92 €
- **Apport de l'ONGD :** 56.045,56 €
- **Apport des partenaires / bénéficiaires :** 36.132,69 €

Contexte de l'intervention:

Bien que la Mauritanie ait adhéré à la plupart des déclarations des droits de l'homme, environ 30 % de la population souffre de la faim, 42% de la malnutrition (PAM, 2010) desquels 75% vivent dans les zones rurales. Cette situation est aggravée par un contexte général de pauvreté (classé 155 HDI PNUD 2013), de corruption politique et de discrimination raciale. La Mauritanie est le pays du Sahel

le plus touché par la sécheresse et la désertification, à cause des conditions extrêmes aggravées par le changement climatique et un manque de planification agricole.

Les causes de la faim sont entre autres liées à un manque d'accès à la nourriture. Aux fortes sécheresses et attaques d'insectes récurrentes s'ajoutent les causes structurelles. La Mauritanie ne produit que 30 % de la nourriture consommée, exploite seulement 20% des terres potentiellement arables et irrigue 31% des terres irrigables de la Vallée du fleuve Sénégal où se concentre un tiers de la population. 50 % de la population dépend du secteur agro-pastoral, qui représente 30% du PIB et pourtant 70% des produits à base de céréales sont importés (CFSVA -PAM 2006; SAVE). Ces questions ont de graves conséquences pour la sécurité alimentaire, et la Mauritanie c'est aussi un des pays les plus vulnérables au changement climatique et à d'autres risques environnementaux et socio-économiques.

Malgré le potentiel agricole de la Wilaya du Gorgol, les familles sont confrontées à l'insécurité alimentaire en raison de la production alimentaire insuffisante pour l'autoconsommation et les maigres revenus de la vente des surplus agricoles. Les céréales et les légumineuses des cultures sèches sont la base de l'alimentation, de sorte qu'améliorer la production de manière durable est un défi complexe, mais primordial, pour maintenir les populations dans la région et comme sortie du cercle vicieux de crises répétées / aide d'urgence.

L'agriculture dépend fortement de la pluviométrie et est pratiquée principalement dans les dieri (plaines inondables près de la rivière) où on cultive, pendant la saison des pluies, (juin à septembre) principalement des céréales locales (sorgho et maïs), diverses légumineuses (niébé) et pastèque. Le système d'élevage extensif et de transhumance n'a pas favorisé l'expansion de l'agriculture fourragère dans tout son potentiel. La diversification des cultures fourragères pour compléter l'alimentation animale pendant la saison sèche à travers le fourrage local et le grain peut signifier une alternative au bétail transhumant.

Au niveau des conseils municipaux, la présence des femmes est très faible. Les femmes s'occupent des jardins et de l'élevage destiné à l'autoconsommation, en plus des tâches domestiques. Leur rôle est d'autant plus important que l'exode rural des hommes augmente.

Enfin, il faut noter que les producteurs familiaux ont été défavorisés par le manque d'une politique agraire clairement définie à moyen et long terme ainsi que par des aspects socio-économiques.

Population cible de l'intervention :

Les **bénéficiaires directs**, les titulaires de droits sont les agriculteurs et les éleveurs des communes de Ganki, Néré Walo, Djéol, Kaédi et Lexeiba, de la Région du Gorgol. Le groupe cible appartient à

75% au groupe ethnique peul et à 25% au groupe ethnique Haratin. Le 61% de la population est vulnérable et très vulnérable, avec des moyens d'existence précaires et avec des risques environnementaux, sociaux et économiques. Il convient de préciser que les 507 bénéficiaires directs (234 hommes et 273 femmes), de 270 familles ont accès aux différents appuis du projet: disponibilité de ressources agraires locaux, des techniques innovantes agroécologiques, appui en la diversification des cultures.

Les détenteurs de responsabilités jouent également un rôle d'acteurs entre les détenteurs de droits et d'obligations.

Les bénéficiaires indirects du projet sont les habitants des localités qui profitent de l'augmentation de la disponibilité des produits maraichers, variés et à un cout moindre, ainsi que la connaissance des expériences des participants directs du projet, ce qui peut les animer à travailler dans le même sens.

Partenaire local du projet:

AMAD est inscrite au registre des associations de la Mauritanie depuis 1999 (Récépissé 621 / MIPT), et a pour but de promouvoir le développement socio-économique et culturel de la population rurale mauritanienne par le soutien aux petits producteurs dans les régions de la Vallée du fleuve Sénégal, dans les domaines de la sécurité alimentaire et le développement rural. Elle a participé en tant que partenaire à un premier projet AECID - Oxfam (06- CO1- 059) et lancé la deuxième phase de l'auto-réduction de la pauvreté en Mauritanie à travers le renforcement de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation (10 -C01 - 100). Avec Civesmundi à Gorgol elle a achevé la première phase du projet « Améliorer la sécurité alimentaire par l'augmentation des terres arables et le développement de l'irrigation de petites surfaces et démarrage d'un agro commerce (09- PR1 -758 et 11 0412- PR1,12-PR1-0085). Avec le GRDR elle a collaboré à l'expérience valorisation de la patate douce dans le Gorgol (ICSE - Fondation de France). Elle a été partenaire de deux projets de l'UE d'initiatives locales de développement dans la commune Ganki et avec Temnya d'un projet de développement local de la commune Birome Ould. Son expérience dans la mise en œuvre d'interventions de développement est de 18 ans.

3.- ACTEURS IMPLIQUES

L'évaluateur ou l'équipe d'évaluation devra collecter les informations nécessaires auprès de différents acteurs impliqués dans le développement de l'intervention à évaluer :

1) CONTACTS CLÉS

- Directions générales des organisations impliquées dans l'exécution du projet : partenaire locale et ONG.
- Responsables de l'exécution du projet.
- Responsables des politiques de coopération de l'administration publique partenaire.
- Autorités locales
- Délégation Régionale du Ministère de l'Agriculture de Gorgol
- Délégation Régionale du Ministère de l'élevage de Gorgol
- Délégation Régionale du Ministère Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille de Gorgol
- Délégation Régionale du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Gorgol
- Bénéficiaires participants au projet :
 - Producteurs et productrices
 - Promoteurs agro-écologiques
 - Familles de producteurs/trices
 - Les participants aux formations
 - Commerçantes des produits agricoles des bénéficiaires du projet
 - Consommateurs des produits agricoles des bénéficiaires du projet
- Représentants d'autres institutions et ONGs travaillant dans la même zone, ou dans le même secteur.
- Notables, chefs de villages et maires des lieux d'intervention.
- Responsables des formations et des études.

Il sera demandé de faire en collaboration avec CERAI-AMAD en annexe la liste de personnes, communautés, collectifs et organisations qui sont des personnes clés, avec indication de leur rôle dans le projet et comment les contacter.

2) UNITÉ DE GESTION DE L'ÉVALUATION

Sa fonction est la gestion et la coordination de la mise en œuvre de l'évaluation et en même temps l'orientation du travail des évaluateurs, fournissant les informations et documents nécessaires. L'unité est responsable de la validation et du suivi du processus, d'élaborer les TdRs, de l'embauche de l'évaluateur et de publier et diffuser les résultats.

Les acteurs directement impliqués dans cette unité de gestion sont :

CERAI: gestionnaires, directeur projet et délégué de CERAI en Mauritanie

AMAD: directeur et chef de projet

3) COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉVALUATION :

Ses principales fonctions sous la supervision de l'Unité de gestion sont les suivantes :

- Faciliter la participation des acteurs impliqués dans la conception de l'évaluation : identification des besoins d'information, définition des objectifs.
- Valider les documents de planification de l'évaluation.
- Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation à toutes les informations et documents pertinents de l'intervention, aux acteurs et informateurs qui peuvent participer à des entrevues clés, à des groupes de discussion ou d'autres rencontres techniques de collecte d'information
- Surveiller de la qualité du processus et des documents et rapports qui sont élaborés pour les compléter avec ses contributions et veiller à ce qu'ils répondent à ses intérêts et demandes de renseignements sur l'intervention.
- Diffuser les résultats de l'évaluation, en particulier entre les organisations et groupes d'intérêt.

Ce comité participera à la conception de l'évaluation et établira une communication directe avec les évaluateurs. Ce comité est composé par les coordinateurs du projet :

Pour le **CERAI**:

1. Directrice du pays
2. Délégué de Cerai en Mauritanie

Pour **AMAD**:

1. Directeur de l'AMAD

2. Chef de projet

4. PORTEE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de ce projet sera réalisée dans le cadre des lignes directrices établies par la Generalitat Valenciana et répondra aux conditions suivantes :

Institutionnelle et réglementaires : Les organisations impliquées sont le bailleur (Generalitat Valenciana), l'organisation bénéficiaire de la subvention (CERAI) et partenaire local (AMAD).

Géographique : la zone d'intervention comprend 5 Communes : Nere Walo, Ganki, Djewol, Lexeiba et Kaédi, dans la région du Gorgol, Mauritanie.

Alignements avec les stratégies et objectifs du plan directeur de la Generalitat Valenciana :

Le projet s'aligne avec les objectifs et stratégies de la GV suivants :

Stratégie 1.1 Droits de la terre

Objectif 1.1.1: lancer la protection de l'environnement, la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

Objectif 1.1.3: Garantir des moyens de vie durables à travers la promotion, conservation et utilisation durable des ressources naturelles.

Stratégie 2.2 Droits des femmes

Objectif 2.2.1: Favoriser l'émancipation de la femme dans tous les domaines et son accès à toutes les ressources.

Objectif 2.2.2: Promouvoir l'accès et la participation égalitaire et les droits des femmes dans tous les domaines du développement humain.

Objectif 2.2.3: Eliminer toutes les formes de discrimination et violence contre les femmes dans les domaines publique et privé.

Stratégie 3.1 Droit au développement

Objectif 3.1.1: Arriver à la souveraineté alimentaire et assurer la durabilité des systèmes de production d'aliments dans le secteur primaire, en mettant l'accent sur les petits producteurs locaux et les peuples autochtones.

Objectif 3.1.2: Promouvoir l'économie sociale qui permettent le développement des peuples.

Objectif 3.1.3: Encourager le commerce juste et les achats publics étiques comme outil de développement.

Objectif 3.1.4: Renforcer les capacités productives afin d'encourager la création d'emploi décent et l'entreprenariat.

Stratégie 5.1 Alliance pour le développement durable

Objectif 5.1.2: Appuyer des actions intégrales qui cassent la dichotomie Nord-Sud et ont une incidence sur les causes globales et structurelles qui causent la pauvreté et l'inégalité.

Secteurs:

Les secteurs CAD auxquels se réfère le projet sont :

- 31130 Terres cultivables
- 31161 Production alimentaire agricole
- 31160 Développement agricole
- 31166 Vulgarisation agricole
- 31192 Protection cultures et récoltes et lutte contre les plagés

Période: l'évaluation correspond à la période comprise entre le 22 juillet 2019 et le 22 d'août 2022, c'est à dire 37 mois d'intervention.

5.- QUESTIONS ET CRITERES D'EVALUATION

5.1.- Critères d'évaluation

En complétant l'analyse du processus, l'évaluation par résultats devra tenir en compte l'analyse selon les critères d'évaluation établis par le Comité d'Aide au Développement (CAD):

Critères principaux :

- Pertinence
- Efficience
- Efficacité
- Impact
- Durabilité

Critères supplémentaires :

- Cohérence
- Couverture
- Appropriation
- Alignement
- Participation
- La capacité institutionnelle
- Visibilité de l'aide

Critères transversaux :

- Approche de genre dans le développement
- Facteurs socioculturels
- Facteurs technologiques
- Facteurs économiques et financiers
- Facteurs de durabilité environnementale

5.2. Questions de l'évaluation :

Les questions qui suivent se proposent comme une première approximation des niveaux d'analyse qui sont attendus de l'évaluation. L'analyse des questions générales et spécifiques doit être effectuée en tenant compte des critères et des normes mentionnées ci-dessus.

Critère	Questions
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> * Les activités sont-elles appropriées pour l'atteinte des résultats ? * Les indicateurs de résultats sont-ils bien définis ? * Les sources de vérification sont-elles fiables, pertinentes ? * Les résultats escomptés ont-ils été atteints ?
Efficience	<ul style="list-style-type: none"> * Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières a-t-elle été efficace dans l'obtention des résultats ?

	<ul style="list-style-type: none"> * Dans quelle mesure les périodes prévues et les ressources humaines étaient adaptées à l'atteinte des résultats ? * Des indicateurs appropriés ont été utilisés pour la planification et le suivi des actions ?
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> * Le projet a-t-il contribué à l'atteinte des objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté du Gouvernement Mauritanien (CSLP)? * Le projet est en phase avec les priorités et les besoins du groupe cible et la contrepartie ? * Le projet est en phase avec la vision/mission du CERAI (en particulier agro écologie, développement rural durable, genre...) ? * L'intervention est complémentaire d'autres stratégies ou programmes d'intervention sur le même territoire ? * La thématique du genre est adaptée au contexte local ? * Est-ce que des problèmes non couverts par la mise en œuvre du projet ont été identifiés ? Quelles actions ont été développées pour répondre à ceux-ci ?
Impact	<ul style="list-style-type: none"> * Dans quelle mesure les actions de l'intervention ont atteint tous les groupes cibles ? * Quelle est la perception des titulaires de droits sur les résultats atteints et du rôle qu'ils jouent dans leur réalisation ? * L'intervention a-t-elle agi en faveur de la souveraineté alimentaire ? * Est-ce que l'atteinte des résultats a renforcé les structures créées ? * Le projet a-t-il généré des impacts positifs ou négatifs inattendus ?
Viabilité	<ul style="list-style-type: none"> * Est-ce que le projet a réussi à induire et / ou renforcer des processus institutionnels et sociaux et développé les capacités locales pour assurer la durabilité des impacts positifs du projet ? * Les exploitations familiales sont économiquement viables ? Sont-elles en mesure de générer les ressources nécessaires pour maintenir les activités ?

	<p>* Est-ce que le collectif cible aux capacités de gestion économique pour donner une continuité aux résultats du projet une fois qu'il sera terminé ?</p> <p>* Quels facteurs jouent sur la durabilité : les priorités politiques, des facteurs économiques, institutionnels, technologiques, culturels ou environnementaux ?* Le projet a favorisé un processus techniquement approprié ? Le groupe cible s'est-il approprié de la technologie apportée ?</p>
--	--

Plus particulièrement, l'évaluateur étudiera les résultats et durabilité de la production de lait, céréales et légumineuses, légumes (jardins de case), le stockage d'aliment de bétail, les poulaillers et sa contribution amélioration du régime alimentaire des familles et revenus de ménages. Une analyse de l'autonomisation des femmes sera aussi demandée. Quelques questions comme exemple :

- Quelles sont les techniques agroécologiques utilisées ? Par combien de personnes ?
- Quelle est la plus-value de ces techniques, à quels points sont-elles maîtrisées par les producteurs et comment les apprécient-ils ?
- Quelles sont les contraintes ou difficultés qu'elles posent ?
- Quels sont les résultats obtenus en termes de production et de rendement, en comparaison à ce qui se faisait antérieurement ou se pratique par d'autres producteurs voisins ?
- Quels sont les résultats en termes de revenus, comment ces techniques agroécologiques affectent le bilan charges-bénéfices ?
- Quels effets ont les techniques agroécologiques sur d'autres aspects tels que la charge de travail, l'eau, le sol, la conservation des produits, l'environnement, ...
- Quelle est la qualité et l'efficacité de l'accompagnement par les points focaux et animateurs

La dimension genre est spécialement importante dans ce projet, c'est ainsi qu'il doit y avoir une analyse spécifique du travail réalisé avec les femmes.

6.- METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

L'évaluation suivra une **approche participative**. Compte tenu qu'il s'agit d'une évaluation finale et les caractéristiques de l'intervention, il est proposé d'utiliser une méthodologie orientée vers le processus et les éléments structurels toute en complétant par une méthodologie basée sur les résultats.

Les évaluateurs doivent fournir aux parties prenantes du projet l'occasion de réfléchir sur leur travail. La participation des hommes et des femmes de différents âges et groupes ethniques sera assurée. L'évaluation doit se faire en étroite coordination avec l'équipe et l'AMAD et du CERAI Mauritanie et de leurs politiques et objectif respectives ainsi qu'avec les groupes cibles impliqués dans le projet.

Les informations quantitatives et qualitatives seront combinées. De plus, l'évaluateur aura toutes les informations secondaires utiles pour l'évaluation qui ont été générées au long du projet par les deux entités exécutantes (CERAI et AMAD) et par d'autres entités concernées.

Différentes techniques pour la collecte d'informations seront utilisées :

- Examen et analyse des documents liés au projet : partenariats entre les ONG et la GVA, formulaires et reformulations, rapports de suivi et rapports d'organismes publics.
- Entretiens avec les gestionnaires de projet au siège et sur le terrain.
- Entretiens semi-structurés avec des informateurs clés.
- Groupes de discussion avec des représentants des groupes cibles.
- Observation directe.
- Techniques quantitatives (analyse de données, enquêtes de mesure ...) pour répondre aux questions qui exigent des données chiffrées.
- D'autres techniques de recherche sociale.

Alignement de l'évaluation finale avec les processus implémentés pour la ligne de base et l'évaluation de suivi : l'étude de la ligne de base a été réalisée d'une manière mixte CERAI-AMAD en collaboration avec des enquêteurs locaux durant tout le projet. Lesdites études serviront de base pour l'évaluation finale.

Aussi, durant le déroulement de l'évaluation, il est important d'inclure la perspective de genre, durabilité environnementale, de telle manière que l'intégration de manière transversale de ces perspectives est recueillie lors des études d'évaluation mais aussi, dans le rapport final devra être inclus une évaluation de la qualité de l'inclusion de ces perspectives dans la conception, exécution et suivi du projet évalué.

L'évaluation durera au maximum deux mois, le plan de travail comprend les phases suivantes (l'équipe d'évaluation peut adapter le plan en fonction de la méthodologie proposée).

1. Étude préalable (10 jours)

Analyse de tous les documents afin de s'approprier des principales informations concernant l'intervention, réalisation de réunions techniques préparatoires au siège du projet à Nouakchott ou

Kaédi avec l'équipe de coordination du projet, de sorte que l'équipe d'évaluation puisse répondre aux questions suivantes :

- Connaitre de façon claire l'objectif de l'évaluation et le contexte d'évaluation dans lequel elle est faite, y compris les sources et les conditions d'accès à l'information et détecter les informateurs clés.
- Élaborer des questions clés grâce à des indicateurs et proposer des techniques appropriées pour la collecte de données.
- Affiner la méthodologie et les outils de collecte et de traitement des données.

Dans les 7 jours suivants au début de l'évaluation, l'équipe d'évaluation doit présenter une proposition de méthodologie qui doit être acceptée par le CERAI.

A la fin de cette phase, l'équipe d'évaluation présentera:

- a) La matrice d'évaluation finale qui comprendra les critères et les questions d'évaluation
- b) Le plan de travail, avec les options méthodologiques retenues, ainsi que le calendrier de travail de terrain, qui comprendre le parcours qui sera réalisé, les personnes à rencontrer et l'agenda des rencontres et les dates de présentations des rapports et autres documents.

2. Le travail de terrain (minimum 15 jours)

Au cours du travail de terrain l'information de qualité, quantitative et qualitative nécessaire sera collectée afin de répondre aux besoins d'information exprimés au paragraphe 4 « Portée de l'évaluation » et 5 « Critères d'évaluation » en utilisant les outils déjà conçus.

Le travail de terrain aura lieu à Nouakchott (siège de l'AMAD, d'autres ONGD, PTFs) et surtout dans les communes d'intervention de la région de Gorgol. Le travail à Nouakchott ne pourra pas dépasser deux jours.

Au cours du travail de terrain, l'évaluateur devra planifier et mener des réunions de restitution des résultats préliminaires avec le personnel du CERAI et AMAD en Mauritanie. Il aura un soutien logistique de l'AMAD pour la mise en œuvre des réunions, des ateliers, des entretiens, de la collecte et du traitement des données.

Une réunion avec l'équipe du projet locale sera réalisée l'avant-dernier jour afin de :

- Discuter brièvement des conclusions préliminaires
- Valoriser l'apprentissage de l'organisation locale en matière d'évaluation

- Examiner les travaux de systématisation de l'information obtenue
- Valoriser le travail accompli par l'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation devra informer l'unité de gestion de tout incident ou obstacle survenu durant le travail de terrain qui empêche ou change le plan d'exécution et dans ce cas anticiper les mécanismes de correction tel que réunion de révision, réajustement du plan de travail initial, du chronogramme. Ces changements devront être approuvés par l'équipe de gestion.

3. Elaboration Rapport préliminaire et final (30 jours).

L'élaboration des rapports s'organiserait comme suit :

- Systématisation des données, élaboration de conclusions, rédaction d'une première version du rapport final et remise à l'équipe de coordination du projet en Mauritanie et l'Espagne (16 jours).
- Révision de la première version du rapport final par le CERAI (7 jours).
- Présentation du rapport final prenant en compte les commentaires du CERAI (7 jours).

Le libellé du rapport final doit suivre les recommandations du paragraphe 7 du présent document. Une version du rapport final sera discutée par toutes les parties et un rapport final définitif sera établi.

Les résultats des travaux d'évaluation doivent être rendus avec une distinction entre les données, les interprétations et les jugements. Des conclusions (conclusions de fait sur les critères et facteurs évalués), les leçons apprises (les relations de cause à effet entre les activités menées et les conclusions et recommandations) et recommandations (suggestions pour améliorer l'effet de la cause et la conception logique de l'intervention seront présentés, information qui doit être implanté, etc.) seront présentées.

Plan de travail

Le plan de travail proposé pour l'évaluation est le suivant, il est susceptible d'être modifié et / ou adapté aux propositions de l'équipe d'évaluation :

ACTIVITE	Mois 1			Mois 2		
Phase de préparation (10 jours)						
Revue de la documentation du projet disponible						
Entretien avec les responsables du projet						
Definitions des indicateurs, questions clés et guides d'entretiens.						
Proposition méthodologique de l'évaluation pour validation par le CERAI (apres 7 jours naturels)		X				
Selection des informateurs clés et des visites nécessaires						
Phase de terrain (20 jours)						
Visites des zones d'intervention du projet						
Entretiens avec les directeurs et personnel technique su CERAI et AMD, et informateurs clés						
Atelier de travail avec les groupes de bénéficiaires et autres						
Reunion de restitution des résultats préliminaires avec les partenaires locaux et le personnel du CERAI en Mauritanie						
Phase de rédaction du rapport (30 dias)						
Travail de bureau de systématisation de l'information collectées						
Elaboration de conclusions et recommandations						
Remise de la premiere version du rapport (apres 16 jours ouvrables)					X	
Revision de la premiere version par le CERAI et commentaires (7 dias)						
Remise du rapport final prenant en compte les commentaires du CERAI (7 dias)						

Produits attendus:

1. Première version du rapport : devra contenir les principaux aspects de l'évaluation réalisée et une évaluation initiale des questions posées et des critères. Le CERAI fera les commentaires appropriés sur cette version afin de parvenir à un consensus. Ce processus peut générer plus d'une version de rapport non définitif.

2. Rapport final. Le document final doit répondre à toutes les questions soulevées par l'équipe d'évaluation.

3. Présentation des rapports finaux : deux présentations de résultats seront menées aux dates spécifiées.

Il est attendu des évaluateurs de :

- Procéder à un examen des questions ainsi que des critères choisis.

- Une amélioration des outils de collecte et de traitement des données, l'identification et entretiens avec des informateurs clés au siège et à la préparation du travail de terrain.
- Pendant le travail sur le terrain des réunions devront être planifiées et organisées sur la restitution des résultats préliminaires avec les divers organismes liés à l'intervention, y compris les autorités et les institutions partenaires dans le pays concerné.

En plus du rapport d'évaluation final, deux autres produits doivent être inclus à ce stade :

(a) Un rapport préliminaire ou un premier projet de rapport d'évaluation : le rapport préliminaire, entendu comme une première version du rapport final, qui contiendra toutes les informations sur le contenu et les résultats. Il est destiné à permettre à l'organe de gestion et aux parties prenantes, y compris les principaux acteurs de la société civile, d'assumer leurs responsabilités et leur donner la possibilité de revoir le contenu, afin d'apporter des ajustements, de clarifier les informations fournies ou de faire des suggestions d'amélioration à l'équipe d'évaluation. En ce sens, le rapport préliminaire représente une opportunité d'impliquer toutes les parties prenantes et de faciliter leur appropriation des résultats de l'évaluation.

b) Organisation d'un atelier pour présenter les résultats de l'évaluation à la destination au personnel de l'entité sollicitante, au personnel des organisations partenaires, aux parties prenantes, aux informateurs, aux acteurs clés de la population bénéficiaire Cet atelier vise également à faciliter l'appropriation des résultats par toutes les parties prenantes. Il peut être organisé lors de la présentation du rapport préliminaire, afin d'encourager un débat pour améliorer le document, ou lors de la présentation du rapport final, pour faciliter la socialisation des résultats.

DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMACION

Liste de documents sur l'intervention à évaluer :

Document	Localisation
Accords de collaboration ONG – AMAD	CERAI
Document de formulation, reformulation y annexes	CERAI
Communications officielles avec la Generalitat Valenciana	CERAI
Étude de la ligne de base	CERAI

Document	Localisation
Rapports de suivis semestriels du projet	CERAI
Première version du rapport finale du projet	CERAI
Mémoires et registres	CERAI
Documents générés	CERAI

7. STRUCTURE ET PRESENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION

Le rapport final d'évaluation ne doit pas dépasser 50 pages. Il sera accompagné d'un résumé exécutif, d'un maximum de 5-10 pages. Il doit également soumettre une feuille-résumé de l'évaluation.

Après sa présentation sous forme électronique et une fois approuvé, l'équipe fournira trois exemplaires de la version finale du rapport final (ainsi que 3 CD avec le document électronique.)

Le rapport d'évaluation couvrira tous les objectifs spécifiques cités, et comportera aussi une partie de documentation plus visuelle, destinée à la documentation et diffusion des résultats.

L'évaluation doit permettre d'aboutir à des recommandations qui seront utilisées dans le cadre du travail CERAI-AMAD dans la région.

RAPPORT FINAL

(Modèle indicatif)

- 1. Page de garde et indice**
- 2. Résumé exécutif**
- 3. Introduction**
 - Antécédents et objet de l'évaluation.
 - Questions principales et critères d'évaluation.

4. **Description résumée de l'intervention évaluée,**
5. **Objectifs et portée de l'évaluation,**
6. **Critères et question de l'évaluation**
7. **Méthodologie utilisée**
 - Méthodologie et techniques utilisées
 - Conditions et limites de l'étude.
8. **Conditionnement et limite de l'évaluation**
9. **Analyse de l'information collectée**
10. **Résultats**
11. **Conclusions de l'évaluation** en relation avec les critères d'évaluation retenus.
12. **Leçons apprises** qui ressortent des conclusions générales et indiquent les bonnes pratiques qui sont extrapolables et peuvent permettre d'améliorer les interventions en cours ou les futures interventions.
13. **Les recommandations dérivées de l'évaluation** : organisées selon le critère choisi par l'évaluateur (court/moyen/ long terme, type d'activité, zone d'intervention...). Dans tous les cas, chaque fois que cela sera possible, il faudra mentionner le ou les acteurs à qui s'adresse la recommandation.
14. **Annexes:**
 - Les TdR.
 - Le plan de travail, la composition et la description de la mission.
 - Méthodologie proposée, techniques et sources utilisées pour la collecte d'information
 - Révision documentaire : Liste des sources d'information secondaire.
 - Entretiens : liste des informateurs, guides d'entretiens, transcriptions et notes,
 - Enquêtes : modèles, données brutes et analyse statistiques
 - Ateliers participatifs : rapport et produits obtenus

- Commentaires de différents acteurs si considérés pertinents dans les annexes ou dans le corps de texte selon la pertinence,
- Fiche résumée de l'évaluation.
- [FORMULAIRE DE RÉPONSE DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE DU PROJET AU RAPPORT D'ÉVALUATION FINAL](#)

8. EQUIPE D'ÉVALUATION

L'équipe sera composée au moins par une/un expert avec une expérience en planification, gestion et évaluation de projets de coopération au développement, de préférence un ingénieur agronome, expert en développement rural en Afrique, et un traducteur interprète parlant couramment les langues locales (hassanya et pulaar) si nécessaire. Les dépenses liées au traducteur seront inclus dans le budget de l'évaluation. Le CERAI aidera seulement à identifier un traducteur si nécessaire.

Il est important que l'expert ait de bonnes aptitudes de communication en français, des capacités à faire face à diverses situations et à travailler en équipe.

Les langues de travail sont l'espagnol (pour les documents de projet officiel), le français avec l'équipe de projet et avec les bénéficiaires, les langues locales. La documentation produite par l'équipe d'évaluation sera rédigée en espagnol. En cas de besoin de traduction du rapport en espagnol, les frais devront faire partie du budget global de l'évaluation.

La connaissance du contexte du Sahel et le Maghreb et l'intégration de la thématique du rôle de la femme et du multiculturalisme dans l'ensemble du travail est nécessaire. L'expérience et le profil du groupe d'évaluation proposé seront évalués avant signature du contrat.

Un comité de suivi de l'évaluation sera organisé comprenant :

- Directrice pays : Arantxa Garcia
- Coopérant CERAI Mauritanie : Abdoulaye Abou Bâ

L'équipe d'évaluation informera à tout moment le comité de suivi de tout incident.

Le chef de l'équipe d'évaluation sera responsable de la planification du travail de terrain et d'assurer la participation des bénéficiaires à des ateliers sur le projet et à des entretiens semi-structurés.

9.-PREMISSES DE L'ÉVALUATION ET PUBLICATION

9.1. Permisses de l'évaluation

Les facteurs qui doivent nécessairement être à la base du comportement éthique et professionnel des membres de l'équipe de travail sont les suivantes :

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir de l'information, tout en assurant leur anonymat et la confidentialité
- **Responsabilité** : Tout désaccord ou différence d'opinion qui pourrait surgir entre les membres de l'équipe ou avec les responsables de l'intervention sur les conclusions et/ou recommandations, doit être mentionnée dans le rapport. L'équipe devra soit soutenir toute affirmation faite, soit consigner son désaccord sur l'affirmation en question. Tout problème devra être immédiatement communiqué au directeur du projet au CERAI. Si ce n'est pas le cas, l'existence de ces dits problèmes ne pourra en aucun cas être utilisées pour comme justification de ne pas avoir atteint les résultats établis par le CERAI dans les TdRs.
- **Reconnaissance de l'information**. C'est le rôle de l'équipe d'évaluation d'assurer l'exactitude et la qualité des informations recueillies pour l'établissement des rapports, et, finalement, être responsable de l'information présentée dans le rapport d'évaluation. L'équipe d'évaluation doit assurer la qualité à tous les stades, au niveau technique, méthodologie, de travail de terrain, d'analyse des données, l'interprétation et rapport et recommandations. Si le travail n'a pas la qualité requise, le rapport ne sera pas accepté et le dernier paiement ne sera pas réalisé jusqu'à ce que les irrégularités soient corrigées.
- **Remise des rapports**. - En cas de retard de livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est nettement inférieure à celle convenue avec CERAI, le rapport sera renvoyé et le dernier paiement ne sera pas effectué jusqu'à ce que es irrégularités soient corrigées.

9.2.- Droit d'auteur et publication de l'information

Le rapport d'évaluation externe finale, une fois validé par le CERAI et le partenaire local (AMAD), sera propriété de ces deux entités et seules celles-ci pourront utiliser le résultat de ce travail, la reproduction et l'usage privé à condition de nommer les conditions de réalisation et l'auteur.

En cas de retard dans la livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à l'accord, un système de sanctions et d'arbitrage qui doit être précisé dans le contrat sera établi.

10.-DELAIS POUR LA REALISATION DE L'ÉVALUATION

La date et l'achèvement de l'ensemble de l'évaluation, le calendrier de livraison des produits, la remise du rapport final sont établies comme suit :

Le travail sera divisé entre travail de bureau et travail de terrain et la remise des résultats ne doit pas dépasser 2.5 mois au total après la signature du contrat :

- Le budget de l'évaluation doit être estimé et fixé selon les clauses administratives correspondantes.

Les évaluateurs doivent soumettre dans les 7 jours à compter de la signature de ce document, une proposition de méthodologie de l'évaluation pour l'acceptation par le CERAI. Cette proposition doit tenir compte à la fois de la phase de cabinet et du travail sur le terrain par l'observation directe, entretiens avec des informateurs clés, groupes de discussion, etc.

Après le travail de terrain, un rapport préliminaire (1 exemplaire papier et une électronique) doit être présenté au CERAI dans les 16 jours naturels après le retour du travail de terrain.

Une fois examiné par le CERAI, qui disposera de 7 jours pour faire ces commentaires, aura lieu une séance d'échange avec l'évaluateur pour des évaluations mutuelles. Une copie sera aussi envoyée au partenaire local pour y inclure ses commentaires.

Une fois reçus les commentaires du CERAI et de son partenaire local, l'équipe d'évaluation aura une période de 7 jours pour la livraison du rapport final (3 copies papier et une électronique).

11- BUDGET

L'évaluation a un budget maximum de 10.000 euros (y compris tous les impôts directs), qui couvre les frais de l'équipe d'évaluation, traducteur, les transferts, le transport interne et externe, chambre et pension et d'autres frais encourus par les experts dans la conduite de l'évaluation.

Un premier versement de 50% du budget à la présentation et à l'approbation de la méthodologie proposée sera fait et un deuxième et dernier paiement à la livraison et l'acceptation du rapport final par le CERAI.

Les paiements seront effectués par virement bancaire et dans les deux cas seront fonction des services rendus.

12.- PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE ET CRITERES DE VALORISATION

Les caractéristiques que doivent présenter les offres pour participer à cet appel d'offres sont les suivantes :

- Première page sur laquelle doit apparaître: Nom de l'entreprise ou de l'expert, Titre de l'évaluation et numéro de registre du projet.
- Contact de l'entreprise ou de l'expert individuel
- Offre technique comprenant :
 - CV détaillé de l'entreprise (cas échéant)
 - CV détaillé des personnes de l'équipe d'évaluation au sein de l'entreprise (cas échéant)
 - CV détaillé de l'expert individuel (cas échéant)
 - Description de la pertinence de l'évaluation proposée au projet et au contexte de l'intervention. Cette description inclura : les objectifs et portées de l'évaluation, l'approche méthodologique générale, l'incorporation des approches transversales au processus d'évaluation, la participation des groupes d'intérêt et de la population au processus d'évaluation, une description détaillée des instruments de recueil de l'information en justifiant leur pertinence au contexte, les méthodes d'analyse des données, une description des utilisateurs finaux du rapport en incluant une valorisation de l'utilisation des résultats de l'évaluation.
 - Méthodologie proposée
 - Proposition d'une matrice d'évaluation
 - Plan de travail
 - Liste des rapports et produits à délivrer
 - Liste des personnes clefs ressources en indiquant la pertinence de leur participation à l'évaluation
 - Estimation du budget pour la réalisation de l'évaluation qui inclut tous les coûts dérivés de la réalisation de l'évaluation ainsi que le mode de paiement.

Les points suivants seront valorisés :

- Incorporation dans la conception de l'évaluation d'une approche multi disciplinaire
- Méthodologie innovante et participative
- Techniques qui mettent en avant des données qualitatives et quantitatives
- Intégration d'une théorie du changement
- Proposition avec une vision globale intégrant les différents facteurs
- Expérience de l'évaluateur en évaluation de projets de coopération et développement agricole
- Capacités techniques de l'équipe d'évaluateurs
- Prise en compte de l'aspect genre

Critères d'évaluation de l'offre :

CRITERES	VALEUR	FACTEURS	VALEURS FACTEURS
Expérience professionnelle	40%	Expérience en évaluations de projets/programmes de coopération	30 %
		Expérience en projets de coopération au développement / d'évaluation dans le pays d'exécution	30%
		Expérience en projets avec une approche de genre - théorie de changements	10%
		Expérience d'exécution et/où d'évaluation dans le secteur du projet	30 %

Profil de l'expert ou de l'équipe d'évaluation	20%	Formation spécialisée en genre	20%
		Formation en coopération au développement et évaluation de projet	30%
		Formation spécifique en méthodologie et application des techniques de participation sociale	30%
		Formation et/ou connaissance en agro écologie Diplôme d'ingénieur agronome ou équivalent	30%
Qualité et valeur technique de la proposition	40%	Rigueur dans le choix des techniques d'évaluation et leur mise en pratique. Adéquation de la proposition au contexte de l'intervention et au TDR.	40%
		Utilisation de l'évaluation du changement et d'autres éléments structurels qui complètent les analyses par résultats. Outils de recueil de l'information adaptés. Détail de la proposition de présentation de l'information des résultats.	30%
		Valeur ajoutée des résultats attendus de l'évaluation, en particulier le genre, la souveraineté alimentaire et l'agro écologie.	30%



Lieu et délais de présentation de l'offre :

Les offres devront être envoyées aux adresses électroniques suivantes :

abouabdoulaye.ba@cerai.org, arantxa.garcia@cerai.org

Date limite de présentation de l'offre : 11/11/22

Annexes au TDR sous demande à arantxa.garcia@cerai.org :

- Matrice du projet et autres documents de formulation
- Rapport Ligne de base
- Rapports de suivi et matrice de planification du suivi
- Liste des acteurs avec indication des personnes clefs et leur emplacement
- Autres documents : [Stratégie Pays](#), [Stratégie genre](#), [Plan directeur de la Coopération de Valence](#), [appel d'offre du projet](#), [guide de suivi et d'évaluation](#), Loi de coopération et développement durable de Valence, [ley de cooperación y desarrollo sostenible](#).